



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-9152>

Département(s) de publication : **75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95**

Annonce n° **26-9152**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Assistance Publique -Hôpitaux de Paris

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : La fourniture de caisses cartonnées pour l'AGEPS, les hôpitaux, ACHAT et le siège de l'APHP

Description : La fourniture de caisses cartonnées pour l'AGEPS, les hôpitaux, ACHAT et le siège de l'APHP

Identifiant de la procédure : 6b124560-8666-44cb-845f-f01c7527d147

Identifiant interne : 25/066

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 44619100 Caisses

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

Informations complémentaires : N'importe où dans le pays donné

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : LOT 1 : Caisses cartonnées spécifiques

Description : LOT 1 : Caisses cartonnées spécifiques 233 991 unités

Identifiant interne : LOT 1 : Caisses cartonnées spécifiques

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 44619100 Caisses

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : LE KREMLIN BICÊTRE

Code postal : 94270

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 03/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : ACCORD CADRE : Le présent marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande au sens de l'article R. 2162-2 du Code de la commande publique. Pour le lot n°1 : l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris s'engage sur un montant minimum de 80 % et le titulaire s'engage sur un montant maximum représenté par 200 % du montant du lot valorisé au niveau de son offre sur la durée totale du marché. Pour le lot n°2 : l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ne s'engage sur aucun montant minimum et le titulaire s'engage sur un montant maximum représenté par 200 % du montant du lot valorisé au niveau de son offre sur la durée totale du marché. Le Titulaire bénéficie de l'avance, sous réserve des conditions visées aux articles L. 2191-2 et L. 2191-3 du Code de la commande publique. Il peut y renoncer en le mentionnant expressément sur l'acte d'engagement. Option A Le titulaire ou son sous-traitant admis au paiement direct bénéficient d'une avance calculée en application du code de la commande publique dès lors que le marché respecte les conditions mentionnées à l'article R. 2191-3 ou que le marché de défense ou de sécurité respecte les conditions mentionnées à l'article R. 2391-1. Lorsque le titulaire ou le sous-traitant est une petite ou moyenne entreprise au sens du code de la commande publique, le taux de l'avance mentionné à l'article R. 2191-10 est fixé à 20 % ou à un taux supérieur fixé par les documents particuliers du marché. Lorsque le titulaire ou le sous-traitant n'est pas une petite ou moyenne entreprise au sens du code de la commande

publique, le taux de l'avance est fixé par les documents particuliers du marché et, à défaut, au taux minimal prévu à l'article R. 2191-7 du code de la commande publique pour les marchés ou par l'article R. 2391-4 pour les marchés de défense ou de sécurité. L'avance est versée et remboursée selon les dispositions du code de la commande publique. Pour l'ensemble des lots, la partie HBU représente 80 % et la part catalogue représente 20%.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 1 (coefficient : 45%) : Prix

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 (coefficient : 35%) : qualité des échantillons et de l'offre
Sous-critère a : analyse des échantillons (pondération : 60%) Sera analysé la solidité du carton, la rapidité de montage. Pour le lot 1 sera analysé le résultat du montage en machine... Sous-critère b : Qualité logistique de l'offre (pondération : 40%) Sera analysé les délais de livraison, le SAV mis en place ...

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 3 (coefficient : 20%) : Démarche environnementale, réduction de l'empreinte carbone en lien avec l'objet du marché
Sous-critère a : Recyclabilité du produit (pondération : 60%) Seront pris en compte le taux de matériaux recyclés utilisés pour la production des articles proposés, le mode de recyclage des articles proposés, le processus de fabrication
Sous-critère b : Actions visant à réduire les émissions polluantes dans le cadre du transport des articles (pondération : 40%)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : 100

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

Informations relatives aux délais de recours : Cette consultation peut faire l'objet : - d'un référé précontractuel : avant la conclusion du marché et jusqu'à sa date de notification dans les conditions prévues à l'article L 551-1 à L551-12 du code de justice administrative ; - d'un référé contractuel : dans les conditions définies aux articles L551-13 et L.551-23 et suivants du Code de Justice Administrative ; - d'un recours de plein contentieux : dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité

concernant l'attribution du marché public.auprès du Tribunal Administratif de Paris – 7 rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Courrier électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr
Téléphone : 01 44 59 44 00 Télécopie : 01 44 59 46 46 Organe chargé des procédures de médiation : Médiateur de la république Contact : consulter la rubrique « où trouver les délégués ? » sur <http://www.mediateur-republique.fr/> En cas de litige, le droit français est seul applicable.

Organisation qui signe le marché : Assistance Publique -Hôpitaux de Paris

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : LOT 2: Caisses standards et fournitures associées

Description : LOT 2: Caisses standards et fournitures associées 54 676 unités

Identifiant interne : LOT 2: Caisses standards et fournitures associées

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 44619100 Caisses

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : LE KREMLIN BICÊTRE

Code postal : 94270

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 03/11/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : ACCORD CADRE : Le présent marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande au sens de l'article R. 2162-2 du Code de la commande publique. Pour le lot n°1 : l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris s'engage sur un montant minimum de 80 % et le titulaire s'engage sur un montant maximum représenté par 200 % du montant du lot valorisé au niveau de son offre sur la durée totale du marché. Pour le lot n°2 : l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ne s'engage sur aucun montant minimum et le titulaire s'engage sur un montant maximum représenté par 200 % du montant du lot valorisé au niveau de son offre sur la durée totale du marché. Le Titulaire bénéficie de l'avance, sous réserve des conditions visées aux articles L. 2191-2 et L. 2191-3 du Code de la commande publique. Il peut y renoncer en le mentionnant expressément sur l'acte d'engagement. Option A Le titulaire ou son sous-traitant admis au paiement direct bénéficient d'une avance calculée en application du code de la commande publique dès lors que le marché respecte les conditions mentionnées à l'article R. 2191-3 ou que le marché de défense ou de sécurité

respecte les conditions mentionnées à l'article R. 2391-1. Lorsque le titulaire ou le sous-traitant est une petite ou moyenne entreprise au sens du code de la commande publique, le taux de l'avance mentionné à l'article R. 2191-10 est fixé à 20 % ou à un taux supérieur fixé par les documents particuliers du marché. Lorsque le titulaire ou le sous-traitant n'est pas une petite ou moyenne entreprise au sens du code de la commande publique, le taux de l'avance est fixé par les documents particuliers du marché et, à défaut, au taux minimal prévu à l'article R. 2191-7 du code de la commande publique pour les marchés ou par l'article R. 2391-4 pour les marchés de défense ou de sécurité. L'avance est versée et remboursée selon les dispositions du code de la commande publique. Pour l'ensemble des lots, la partie HBU représente 80 % et la part catalogue représente 20%.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 1 (coefficient : 45%) : Prix

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 (coefficient : 35%) : qualité des échantillons et de l'offre
Sous-critère a : analyse des échantillons (pondération : 60%) Sera analysé la solidité du carton, la rapidité de montage. Pour le lot 1 sera analysé le résultat du montage en machine... Sous-critère b : Qualité logistique de l'offre (pondération : 40%) Sera analysé les délais de livraison, le SAV mis en place ...

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 3 (coefficient : 20%) : Démarche environnementale, réduction de l'empreinte carbone en lien avec l'objet du marché
Sous-critère a : Recyclabilité du produit (pondération : 60%) Seront pris en compte le taux de matériaux recyclés utilisés pour la production des articles proposés, le mode de recyclage des articles proposés, le processus de fabrication
Sous-critère b : Actions visant à réduire les émissions polluantes dans le cadre du transport des articles (pondération : 40%)

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : 100

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

Informations relatives aux délais de recours : Cette consultation peut faire l'objet : - d'un référé précontractuel : avant la conclusion du marché et jusqu'à sa date de notification dans les conditions prévues à l'article L 551-1 à L551-12 du code de justice administrative ; - d'un référé contractuel : dans les conditions définies aux articles L551-13 et L.551-23 et suivants du Code de Justice Administrative ; - d'un recours de plein contentieux : dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché public. Auprès du Tribunal Administratif de Paris – 7 rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Courrier électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr Téléphone : 01 44 59 44 00 Télécopie : 01 44 59 46 46 Organe chargé des procédures de médiation : Médiateur de la république Contact : consulter la rubrique « où trouver les délégués ? » sur <http://www.mediateur-republique.fr/> En cas de litige, le droit français est seul applicable.

Organisation qui signe le marché : Assistance Publique -Hôpitaux de Paris

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cet avis : 4,842,768 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 2,273,360 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CARTOSPE

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre CARTOSPE (lot 1)

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

L'offre a été classée : oui

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2025ACHC252482

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 19/09/2025

Date de conclusion du marché : 03/11/2025

Organisation qui signe le marché : Assistance Publique -Hôpitaux de Paris

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 2,569,408 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : VPK Distribution

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre VPK DISTRIBUTION (Lot 2)

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

L'offre a été classée : oui

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 2025ACHC252483

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 19/09/2025

Date de conclusion du marché : 03/11/2025

Organisation qui signe le marché : Assistance Publique -Hôpitaux de Paris

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Assistance Publique -Hôpitaux de Paris

Numéro d'enregistrement : 26750045201928

Ville : LE KLREMIN BICÊTRE

Code postal : 94270

Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)

Pays : France

Adresse électronique : Secretariat.hotelier-restauration.aca@aphp.fr

Téléphone : 0153146960

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

Numéro d'enregistrement : 17750005500013

Ville : PARIS

Code postal : 75004

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Téléphone : 0144594400

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : CARTOSPE

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 403267099000022

Ville : ATTICHY

Code postal : 60350

Subdivision pays (NUTS) : Oise (FRE22)

Pays : France

Adresse électronique : jeremie.lenne@cartospe.fr

Téléphone : 0344427399

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

8.1 ORG-0004

Nom officiel : VPK Distribution

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 304 097 348 00060

Ville : LONGJUMEAU

Code postal : 91169

Subdivision pays (NUTS) : Essonne (FR104)

Pays : France

Adresse électronique : contact.distribution@vpkgroup.com

Téléphone : 0164547145

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0002

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 708bbb3c-e039-45af-8feb-8690ec18007a - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 27/01/2026 à 10:33

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/01/2026